



**Appel à candidature et mise en concurrence  
pour l'occupation du domaine public  
Par une grande roue, un manège sapin ou tout autre décor  
ou animation de Noël**

Service Commerce Tourisme

Le 17 août 2023

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Objet :** La présente mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le domaine public, avec droits exclusifs, par un manège de type grande roue ou manège sapin, attraction ou décor de Noël hors carrousel à fournir par l'exploitant.

Les dimensions maximales seront de 22 m long x 15 m de large ou 15 m de diamètre maximum, caisse comprise. Il s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux adultes mais en aucun cas uniquement aux enfants.

**Dénomination et adresse de la collectivité :** Ville de Concarneau - place de l'hôtel de ville - BP 238 - 29182 Concarneau cedex

**Mode de passation :** avis de mise en concurrence préalable à autorisation d'occupation du domaine public

**Durée :** L'occupation sera consentie à compter du 1 décembre 2023 au 10 janvier 2024 selon le calendrier suivant :

- Montage à partir du 1er décembre après-midi, ouverture impérative à partir du 9 décembre à 10H.
- Démontage impératif à partir du lundi 8 janvier 2024.

Toute autre proposition de date sera étudiée.

Le renouvellement de l'autorisation pourra éventuellement se faire pour 2024 et ou 2025 sur demande expresse du bénéficiaire ou faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence au vu du bilan de l'exploitation fait avec le gestionnaire.

**Redevance d'occupation du domaine public :** Le tarif est celui voté chaque année par le conseil municipal à savoir pour 2023 : 0,27€ /m<sup>2</sup> / jour (0,21€ au-delà de 100m<sup>2</sup>) + l'électricité = 4,70€ / jour ou branchement provisoire direct. Tarifs susceptibles d'augmentation surtout pour l'électricité.

**Dépôt du dossier et renseignements complémentaires :** service commerce tourisme  
Mairie de Concarneau - place de l'hôtel de ville - 29900 Concarneau ou par mail à l'adresse : commerce-tourisme@concarneau.fr ou par téléphone au 02 98 50 38 32

**Constitution du dossier :** Le dossier devra comprendre impérativement :

- une copie de la carte de commerçant non sédentaire en vigueur,
- un extrait kbis de moins de trois mois,
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle,
- un certificat de conformité délivré par un organisme agréé, et la photocopie du compte-rendu de la visite périodique obligatoire,
- plusieurs photographies du manège ou décor proposé et descriptif technique (dimensions y compris la caisse, puissance électrique, ...) et esthétique,
- caractéristiques de l'exploitation

Il devra être rédigé en langue française

**Dépôt des offres :**

**Mairie de Concarneau  
service commerce tourisme  
place de l'hôtel de ville**

BP 238  
29182 Concarneau

Ou par mail [commerce-tourisme@concarneau.fr](mailto:commerce-tourisme@concarneau.fr)

**Date limite de réception des offres :** vendredi 15 septembre 2023 à 17H

**Critères de sélection :**

1- Esthétique du manège et qualité de son intégration dans le site face à la ville close (fortifications classées Monument Historique) et état d'entretien du manège / matériel : bon état visuel au vu des justificatifs fournis et tout autre justificatif de rénovation récente. Respect du thème des fêtes de Noël, décorations en rapport.

Ce critère compte pour 40 % dans le jugement de l'offre.

2-Attractivité de l'animation : caractère festif et convivial pour agrémenter l'ambiance des fêtes de fin d'année

Ce critère compte pour 20 % dans le jugement de l'offre.

3- Horaires d'ouverture proposés : amplitude en cohérence avec les périodes des animations de Noël et vacances scolaires soit de 11H à 19H en semaine, jusqu'à 20H les week-ends.

Ce critère compte pour 20 % dans le jugement de l'offre.

4- Consommations responsables en électricité, mesures mises en place pour économiser les consommations énergétiques

Ce critère compte pour 20 % dans le jugement de l'offre.

**Publication de l'avis de mise en concurrence :** sur le site internet de la ville de Concarneau, par affichage en mairie et diffusion